

ÉDITO DU MAIRE



L'année 2025 est tout juste passée qu'il faut déjà se projeter dans le nouveau cycle de 2026. Il en est ainsi habituellement dans cette course du temps qui ne tient pas compte du rythme que chacun aimerait se réservé pour mieux goûter à ses activités, à ses relations... à sa vie de tous les jours, tout simplement. Et pour ne pas déroger à ce constat, l'agenda local du premier trimestre 2026 qui va s'imposer à nous tous est particulièrement dense.

La meilleure façon de commencer l'année est de se retrouver au Foyer rural pour un moment d'échanges et de convivialité à l'occasion de la cérémonie des vœux le **samedi 17 janvier à partir de 10 h 30**. Avec cependant une particularité du fait de la période de réserve pré-électorale qui a déjà débuté au 1er septembre dernier pour se terminer au premier jour des élections des prochaines élections municipales de mars 2026. Durant cette période, la prudence relevant du mandat électif est de mise. La communication sur les supports habituellement utilisés et lors des événements communaux doit rester neutre et exempte de tous sujets, avis ou présentations susceptibles de relever de ce qui pourrait être analysé comme de la propagande électorale. Sans pour autant devoir sacrifier le contenu du présent « bulletin municipal « express » et celui de la cérémonie des vœux au strict devoir de réserve ou à une auto-censure mal assumée, nous aurons sans aucun doute beaucoup à dire.

D'autres dates nous attendent.

Du 15 janvier au 14 février 2026 se déroulera le recensement de la population organisé par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et mis en œuvre localement par la coordinatrice et les deux agents recenseurs recrutés par la Commune.

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2026 SAMEDI 17 JANVIER 2026

Philippe DENIAU
Maire de Saint-Ouen-les-Vignes, Vice-président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise en charge des transitions écologique et énergétique, les membres du Conseil municipal et le personnel communal sont ravis de vous présenter leurs meilleurs vœux le samedi 17 janvier 2026 à 10 h 30 au foyer rural de Saint-Ouen-les-Vignes.

Bonne année 2026 !

Je vous invite à prendre connaissance de l'article ci-après et surtout d'accueillir cette enquête statistique avec toute l'importance qu'elle revêt pour notre collectivité. Je rappelle que de la qualité de vos réponses dépend les résultats utilisés par l'INSEE pour le calcul de la participation de l'État au budget des communes.

Janvier et février verront l'équipe municipale en place préparer et voter le dernier budget de la mandature, **avant les dimanches 15 et 22 mars 2026 où vous serez appelé(e)s à vous déplacer pour les élections municipales et communautaires** du mandat 2026/2032 (voire 2033 avec un décalage possible en raison de la concordance de l'élection présidentielle de 2032). Cet événement qui ponctue la vie démocratique locale marque sans aucun doute tout l'intérêt que vous portez à la gestion à venir de votre Commune de résidence, et plus largement au territoire de la Communauté de communes.

À cet effet, il est bon de rappeler aux jeunes électeurs(trices) et aux nouveaux habitants que **les inscriptions sur les listes électorales seront closes au 6 février 2026**. Le service accueil de la mairie se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches (voir complément d'information ci-après).

En attendant de vous rencontrer toutes et tous lors de ces différents temps, forts ou moins forts, je vous souhaite, ainsi que les Conseillères et Conseillers municipaux et les personnels communaux, le meilleur que vous puissiez attendre de cette nouvelle année et de vous porter au mieux pour réaliser beaux projets et belles rencontres.

Philippe DENIAU
Maire de Saint-Ouen-les-Vignes



UNE HAIE POUR LA BIODIVERSITÉ

Pour poursuivre leurs actions en faveur de l'environnement, les Fédérations des Chasseurs portent le projet « Sensibilis'haie », cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité. Cette démarche partenariale s'adresse aux particuliers et aux collectivités volontaires.

La Commune de Saint-Ouen-les-Vignes, déjà engagée sur les sujets de protection de la biodiversité, a naturellement accueilli cette proposition, relayée par M. Guillaume FAVIER, Audonien et technicien auprès de la Fédération des Chasseurs d'Indre-et-Loire.

Le vendredi 19 décembre, les enfants de la classe des CM1/CM2 de Mme FORREZ, encadrés par leur maîtresse, un parent d'élève, trois élus et un personnel communal, ont participé activement à la plantation d'une haie d'essences variées et locales (kit de plantation prêt à l'emploi fourni par la Fédération) sur une longueur d'environ 50 mètres. Le terrain avait été préalablement préparé avec l'aimable concours de M. Michel BRÈCHE.

Les jeunes sujets bien protégés >>



Les enfants attentifs aux explications

Dans une ambiance détendue (avec quelques glissades plus ou moins involontaires sur le terrain en pente rendu boueux par les dernières pluies !) et très active pour les adultes, l'utile leçon sur les enjeux de biodiversité et la belle démonstration de l'action citoyenne resteront sans aucun doute dans les esprits. Il vous reste à découvrir le résultat à côté du cimetière, le long de la parcelle du verger pédagogique « le P'tit Verger ». Que tous les participants à cette opération soient chaleureusement remerciés.



Plantation d'une haie d'essences variées et locales



M. Michel Brèche à l'œuvre

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE...

Du 15 janvier 2026 au 14 février 2026 vous être recensé(e) sur la base de la liste des logements présents sur la commune pré-établie entre l'INSEE et complétée par la Mairie des changements intervenus depuis le dernier recensement de 2019.

Deux agents recenseurs ont été désignés par arrêté de M. le Maire pour les deux secteurs de la commune. Il s'agit de Mme Magali FEUGÈRE pour le secteur sud et M. Yves GOURDIN pour le secteur nord. Ils ont pour mission de vous transmettre les documents nécessaires en main propre ou dans votre boîte à lettres (avant le 15 janvier), de vous assister lors d'éventuelles difficultés et de s'assurer du retour exhaustif de vos réponses.

Nous vous demandons de leur réservé votre meilleur accueil. Pour éviter les risques de démarchage abusif ou frauduleux, les deux agents recenseurs sont muni d'une carte officielle (avec photos) validée par le Maire. Les données recueillies lors du recensement sont strictement confidentielles et uniquement traitées par l'INSEE.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- vous procédez par internet à partir du 15 janvier 2026 sur le site : le-recensement-et-moi.fr
- vous répondez sur le questionnaire papier qui vous a été remis par l'agent recenseur

Pour information, lors du recensement de 2019, plus de 60 % d'entre-vous ont répondu via internet.



Yves GOURDIN



Magali FEUGÈRE

LA MAIRIE FAIT PEAU NEUVE

La mue est pour l'instant discrète et l'essentiel se passe à l'intérieur du bâtiment. Les modifications les plus notables concernent la restructuration de l'accueil avec un aménagement complet du poste de travail de l'agent d'accueil pour de meilleures conditions de travail et une meilleure ergonomie pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que la création d'un espace d'attente permettant une plus grande confidentialité. L'autre poste d'amélioration concerne l'isolation thermique avec le changement des ouvertures de la façade principale, l'isolation des murs et plafonds dans deux pièces. La première tranche s'est déroulée en décembre.



Façade projetée

Une seconde tranche de janvier à mars consistera à la rénovation des sols intérieurs et un traitement de la façade principale avec peinture (les menuiseries sont déjà posées selon un code couleur imposé), le remplacement de l'enseigne « mairie », l'ajout de la devise républicaine « liberté égalité fraternité » et la rénovation du drapeau métallique. L'attention nouvelle portée à son aspect extérieur permettra de mieux l'identifier comme un bâtiment public distinct du bloc d'habitations dans lequel il est inséré. C'était le souhait de l'équipe municipale, conseillée par l'Architecte des Bâtiments de France.

En attendant, l'accueil du public se fait par l'entrée Est à l'arrière de la salle du Conseil municipal. Les horaires restent inchangés.

GOÛTER DES AÎNÉS

Vendredi 05 décembre le Centre Communal d'Action Sociale organisait son traditionnel Goûter des Aînés.

Jean-Luc VIVANIS GUIDOUX assurait, avec ses instruments, une animation mémorable et les gâteaux de notre boulangerie-pâtisserie l'ECOPAIN ont ravi les quelque soixante convives.



MARCHÉ DE NOËL

Dimanche 07 décembre l'Association LES SCRAPOUILLETTES proposait le Marché de Noël.



De nombreux visiteurs se sont rendus sur le marché de Noël pour y découvrir des produits locaux et de l'artisanat. Les élèves de l'école ont chanté sous le caquetoire de l'église pour le plus grand plaisir des parents et des promeneurs. Le Comité des Fêtes a assuré le service de restauration et de buvette. Une large participation du public a contribué à cette belle réussite collective.

OPÉRA-THÉÂTRE

Mercredi 10 et Jeudi 11 décembre l'Association Un Temps Cité présentait un opéra-théâtre pour enfants :

« La Princesse à la Puce » sur deux représentations, une pour tout public et l'autre proposée aux écoles de Saint-Ouen-les-Vignes, Limeray et Cangey. L'artiste a également animé un atelier pour les enfants de notre école.



Le spectacle a conquis le nombreux public, les petits comme les grands.



Prestation d'Inès BERLET, spectacle mis en scène par Sarah BLOCH

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Jusqu'à quelle date peut-on s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026 ?

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard **le 6 février 2026**. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Deux options s'offrent à vous :

- vous pouvez-vous rendre en mairie pour retirer et remplir le formulaire papier CERFA n° 12669 (vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois) ;
- vous inscrire en ligne via le portail : Service-Public.fr

CAS PARTICULIER :

Vous allez devenir majeur et fêter vos 18 ans.

L'inscription sur les listes électorales est faite d'office à 18 ans si le recensement citoyen a été fait à 16 ans dans la commune. Cependant, il existe quelques subtilités et différentes dates limites si vous allez avoir 18 ans au début de l'année 2026 (entre le 1/01 et le 21/03/2026). Renseignez-vous auprès de la Mairie.

RAPPEL :

Pour voter dans une commune, vous devez y avoir une attaché, y résider dans le domicile principal, y être contribuable ou y être gérant d'une société.

MAIRIE

4 Place de l'Église – 37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES
02 47 30 18 87 / mairie@saint-ouen-les-vignes.fr
www.saint-ouen-les-vignes.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : 14 h – 17 h 30
Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 08 h – 12 h / fermé l'après-midi
Mercredi : fermé



Actualité aussi sur facebook :
[@StOuenLesVignes • Mairie](https://www.facebook.com/StOuenLesVignes.Mairie)

ENEDIS EN CAS D'INCIDENT SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

CONSIGNES À RESPECTER

- Ne jamais toucher à des fils tombés à terre.
- Nous signaler toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés...).
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique.
- Respecter les zones de danger balisées.

Signalez toutes situations dangereuses (24h/24 et 7j/7) par téléphone :

ENEDIS **09 726 750**
+ N° de département

Suivez en temps réel l'état du réseau électrique dans votre commune : www.enedis.fr/panne-et-interruption

ÉTAT CIVIL



TOUTES NOS FÉLICITATIONS

Valentin ESPRIET né le 29 octobre 2025

Joey BODET né le 30 novembre 2025



AVEC NOS VŒUX DE BONHEUR

Mélanie MANDART et Jean-Sébastien CHAUVIN
mariés le 25 juillet 2025

Jeanne MARQUEZ et Logan SAËZ
mariés le 18 octobre 2025

Gaëlle BARBERON et Nicolas BERNARD
mariés le 8 novembre 2025



AVEC NOS REGRETS

Cédric TESSIER décédé le 15 septembre 2025

Maria BERNARD décédée le 31 décembre 2025

Afin d'être en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données), les événements concernant l'état civil ne sont publiés qu'avec l'accord des familles. Merci de votre compréhension.

PERMANENCES :

MAIRE :

M. Philippe DENIAU : samedi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous

ADJOINTE ENVIRONNEMENT-URBANISME :

Mme Sophie PETIT : vendredi de 15 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous

ADJOINT BÂTIMENTS-VOIRIE-CIMETIÈRE-NUMÉRIQUE :

M. Dominique GEAY : samedi de 10 h à 12 h

ADJOINTE AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES :

Mme Claudette COURTOIS : jeudi de 10 h à 12 h

ADJOINT COMMUNICATION-ANIMATION-CULTURE :

M. Patrick TURBAT : mardi de 10 h à 12 h

